

LES DIRECTIVES QUI ACCOMPAGNENT LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DEVRAIENT ÊTRE LUES ATTENTIVEMENT AVANT QUE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SOIT REMPLIE. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SERT À ACCEPTER L'OFFRE PRÉSENTÉE PAR DYE & DURHAM LIMITED, QUI VISE LE RACHAT DE DÉBENTURES DE DYE & DURHAM LIMITED REPRÉSENTANT UN CAPITAL GLOBAL MAXIMAL DE 185 000 000 \$.

LETTRÉ D'ENVOI

pour le dépôt de débentures convertibles non garanties à 3,75 % échéant le 1^{er} mars 2026
de

DYE & DURHAM LIMITED

en réponse à l'offre présentée en date du 16 mai 2024 par Dye & Durham Limited

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE L'EST)
LE 21 JUIN 2024, SAUF SI ELLE EST PROLONGÉE OU RETIRÉE.
(L'« HEURE D'EXPIRATION »).

VEUILLEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SI :

1. VOUS DÉPOSEZ DES CERTIFICATS DE DÉBENTURES;
2. VOUS SUIVEZ LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR VOIE D'INSCRIPTION EN COMPTE ÉTABLIE PAR LA DTC ET VOUS N'AVEZ PAS REÇU DE MESSAGE DE L'AGENT;
3. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES DÉBENTURES EN UTILISANT UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.

La présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** »), ou une photocopie signée à la main de cette lettre d'envoi, dûment remplie et signée ainsi que tous les documents nécessaires doivent être joints aux certificats attestant les débentures convertibles non garanties à 3,75 % échéant le 1^{er} mars 2026 (les « **débentures** ») de Dye & Durham Limited (« **D&D** » ou la « **Société** »), déposées en réponse à l'offre présentée (l'« **offre** ») par D&D visant le rachat auprès des porteurs des débentures (les « **porteurs de débentures** ») d'un capital maximal de 185 000 000 \$ à un prix de 900 \$ par tranche de débentures d'un capital de 1 000 \$ (le « **prix de rachat** ») selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat datée du 16 mai 2024 (l'« **offre de rachat** ») et la note d'information qui y est jointe (la « **note d'information** » et, avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** ») et dans la présente lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), et parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc. (le « **dépositaire** ») avant l'heure d'expiration à l'adresse de son bureau de Toronto, en Ontario, qui figure sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.

Les porteurs de débentures peuvent également accepter l'offre en suivant la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des débentures ». Les porteurs de débentures qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par voie d'inscription en compte ne sont pas tenus d'utiliser la présente lettre d'envoi, pourvu que, tel qu'il est décrit à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des débentures », (i) dans le cas des débentures détenues par la CDS, ils suivent la procédure pour obtenir une confirmation d'une inscription en compte par l'entremise du système CDSX, et (ii) dans le cas des débentures détenues par la DTC, un message de l'agent tenant lieu de lettre d'envoi soit reçu par le dépositaire avant l'heure d'expiration à l'adresse de son bureau de Toronto, en Ontario. Les porteurs de débentures qui acceptent l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte par l'intermédiaire du CDSX seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités de cette lettre d'envoi.

Si un porteur de débentures souhaite déposer des débentures en réponse à l'offre et (i) ne peut remettre les certificats attestant ces débentures; (ii) ne peut suivre la procédure de transfert d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des débentures » avant l'heure d'expiration; ou (iii) ne peut transmettre tous les documents nécessaires au dépositaire avant l'heure d'expiration parce qu'il ne dispose pas du temps suffisant, le porteur de débentures devra déposer ses débentures en réponse à l'offre conformément à la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des débentures » en

se servant de l'avis de livraison garantie joint à l'offre et note d'information. Se reporter à l'instruction 2 de la présente lettre d'envoi.

Les modalités et les conditions de l'offre et note d'information font partie intégrante de la présente lettre d'envoi et y sont intégrées par renvoi. L'offre et note d'information renferme de l'information importante et les porteurs de débentures sont instamment priés de la lire intégralement. Les termes qui sont employés dans la présente lettre d'envoi sans y être définis et qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens respectif qui leur est attribué dans l'offre et note d'information et les variations grammaticales de ces termes ont des sens correspondants. Sauf indication contraire, dans la présente lettre d'envoi, tous les renvois au symbole « \$ » ainsi qu'au terme « dollars » s'entendent de dollars canadiens. Toutefois, un porteur de débentures inscrit peut choisir de recevoir le paiement en dollars américains en cochant la case C « Monnaie de paiement », auquel cas ce porteur de débentures aura reconnu et accepté que le taux de change du dollar canadien, exprimé en dollars américains, sera fondé sur le ou les cours en vigueur sur le marché pour le dépositaire à la date de la conversion de la monnaie. Tous les risques relatifs à la conversion du dollar canadien en dollars américains, y compris les risques relatifs à la fluctuation des taux de change, au moment de la conversion ou au choix du taux de change, et tous les frais qui découlent de la conversion de la monnaie sont pour le compte du porteur de débentures inscrit uniquement et seront à ses risques et à ses frais, et ni D&D ni Services aux investisseurs Computershare inc. ou les membres de leur groupe n'en sont responsables.

Les porteurs de débentures devraient étudier attentivement les incidences fiscales découlant de l'acceptation de l'offre et du dépôt des débentures en réponse à l'offre. Se reporter à la rubrique 16 de la note d'information, « Incidences fiscales ». Il est vivement conseillé à tous les porteurs de débentures de consulter leurs propres conseillers fiscaux et juridiques relativement à l'application des lois fiscales fédérales canadiennes et américaines à leur situation personnelle.

Toute question ou demande d'aide peut être adressée au dépositaire aux adresses et aux numéros de téléphone indiqués sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi. Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie seront acceptées. Les porteurs de débentures peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, leur maison de courtage, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou tout autre prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE L'ADRESSE DU BUREAU DE TORONTO, EN ONTARIO, DU DÉPOSITAIRE FIGURANT SUR LA PAGE DE COUVERTURE ARRIÈRE DU PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À L'ENDROIT PRÉVU À CETTE FIN CI-DESSOUS ET, SI VOUS ÊTES UN PORTEUR DE DÉBENTURES AMÉRICAIN, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS FIGURANT CI-DESSOUS (SE REPORTER À L'INSTRUCTION 9). SI VOUS AVEZ UNE ADRESSE AUX ÉTATS-UNIS, MAIS QUE VOUS N'ÊTES PAS UN PORTEUR DE DÉBENTURES AMÉRICAIN, VEUILLEZ VOUS REPORTER À L'INSTRUCTION 9.

Veuillez lire attentivement les instructions énumérées ci-dessous avant de remplir la présente lettre d'envoi.

DESTINATAIRE : DYE & DURHAM LIMITED

AUTRE DESTINATAIRE : SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC., à titre de dépositaire

Le soussigné (ou la personne au nom de laquelle une inscription en compte est effectuée) dépose par les présentes, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et dans la présente lettre d'envoi, les débentures énumérées ci-dessous et remet par les présentes à la Société le ou les certificats ci-joints attestant les débentures déposées en réponse à l'offre au prix de rachat indiqué dans la présente lettre d'envoi payable en espèces (sous réserve des retenues d'impôts applicables, s'il y a lieu). Sous réserve uniquement des dispositions de l'offre de rachat relatives à la révocation des dépôts, le soussigné accepte irrévocablement l'offre visant ces débentures selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et aux termes de la présente lettre d'envoi et des instructions qui y figurent. Les détails relatifs aux certificats ci-joints sont les suivants :

CASE 1			
DÉBENTURES*			
(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste à la présente lettre d'envoi dans le format indiqué ci-dessous.)			
Numéro de certificat ou numéro de compte du SID (s'il y a lieu)	Nom auquel les débentures sont immatriculées (veuillez inscrire le nom en caractères d'imprimerie tel qu'il figure sur le certificat)	Capital global des débentures attestées par le certificat	Capital global des débentures déposées*
TOTAL :			
* Sauf indication contraire, le capital global des débentures attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Si vous souhaitez déposer une tranche de débentures qui est inférieure au capital global des débentures attestées par tous les certificats énumérés ci-dessus, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le capital global des débentures que vous souhaitez déposer. Se reporter à l'instruction 7 de la présente lettre d'envoi.			

Le soussigné (ou la personne au nom de laquelle une inscription en compte est effectuée) accuse réception de l'offre et note d'information et reconnaît qu'il existe entre le soussigné et D&D une entente ayant force exécutoire, qui prendra effet à la date d'expiration, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information. Le soussigné, ou la personne pour le compte de laquelle une inscription en compte est effectuée, déclare et garantit a) qu'il détient tous les pouvoirs nécessaires pour déposer, vendre, céder et transférer les débentures (les « **débentures déposées** ») et tous les autres titres (au sens donné à ce terme ci-dessous) visés par la présente lettre d'envoi et remis au dépositaire et qu'il détient tous les droits et les avantages découlant de ces débentures déposées, notamment la totalité des distributions, des paiements ou des autres participations (collectivement, les « **autres titres** ») qui peuvent être versés, émis, distribués, effectués ou transférés aux porteurs de débentures à l'égard des débentures déposées dont la date de clôture des registres correspond à la date de prise d'effet (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou à une date ultérieure, à condition que les autres titres qui peuvent être versés, émis, distribués, effectués ou transférés aux porteurs de débentures inscrits avant la date de prise d'effet à l'égard des débentures déposées le seront pour le compte de ces porteurs de débentures; b) qu'il est propriétaire des débentures déposées et de tous les autres titres déposés en réponse à l'offre; c) que les débentures déposées et les autres titres n'ont pas été vendus, cédés ou transférés, ni qu'aucune entente n'a été conclue en vue de vendre, de céder ou de transférer à quelque personne que ce soit les débentures déposées ou les autres titres; d) que le dépôt des débentures déposées et des autres

titres est conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables; et e) que lorsque D&D aura pris livraison des débetures déposées et des autres titres et les aura réglés, et dans la mesure où elle le fait, D&D acquerra un titre de propriété valable, libre et quitte de tout privilège, de toute charge, de toute sûreté, de toute réclamation, de toute restriction et de toute participation de quelque nature que ce soit, ainsi que tous les droits et les avantages qui en découlent.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information, sous réserve uniquement des droits de désengagement énoncés dans l'offre de rachat, le soussigné accepte irrévocablement l'offre à l'égard des débetures déposées (à moins que le dépôt ne soit effectué selon la procédure de transfert par voie d'inscription en compte décrite à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des débetures ») et remet à D&D le ou les certificats ci-joints attestant les débetures déposées, et selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans l'offre et note d'information et dans la présente lettre d'envoi, dépose, vend, cède et transfère à D&D tous les droits, les titres de propriété et les participations dans les débetures déposées ainsi que tous les droits et les avantages découlant des débetures déposées et des autres titres.

Les débetures acquises dans le cadre de l'offre seront acquises par D&D libres et quittes de toute charge, de toute sûreté, de toute réclamation, de toute restriction et de tout droit en équité de quelque nature que ce soit, conjointement avec tous les droits et les avantages qui en découlent, y compris le droit à la totalité des distributions, des versements ou des autres participations qui pourraient être versés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard de ces débetures dont la date de clôture des registres correspond à la date de prise d'effet ou à une date ultérieure. L'ensemble des distributions, des paiements ou des autres participations qui peuvent être versés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard de ces débetures aux porteurs de débetures inscrits avant la date de prise d'effet le seront pour le compte de ces porteurs de débetures. Chaque porteur de débetures inscrit à la date de clôture des registres applicable avant la date de prise d'effet aura le droit de recevoir cette distribution, ce paiement ou cette autre participation (s'il y a lieu), qu'il dépose ou non des débetures en réponse à l'offre. Il est entendu que le soussigné reconnaît et convient qu'il n'aura pas le droit de recevoir des intérêts cumulés et non versés pour les débetures et que le montant total de tels intérêts cumulés et non versés fera l'objet d'une renonciation, d'un règlement et d'une extinction sans contrepartie.

Le soussigné désigne et nomme irrévocablement, à compter de la date (la « **date de prise d'effet** ») à laquelle D&D prendra livraison des débetures déposées et en acceptera le paiement, chaque membre de la direction et administrateur de D&D, et toute autre personne désignée par écrit par D&D, à titre de mandataire et de fondé de pouvoir légitime du porteur des débetures déposées visées par la présente lettre d'envoi (lesquelles, dans la mesure où elles sont prises en livraison et réglées, ainsi que les autres titres sont ci-après désignés les « **titres rachetés** ») relativement aux titres rachetés, avec le plein pouvoir de substitution (cette procuration étant assortie d'un intérêt) pour prendre les mesures suivantes au nom et pour le compte de ce porteur de débetures :

- a) inscrire ou consigner dans les registres de titres appropriés de D&D le transfert des titres rachetés dans la mesure où il s'agit de titres;
- b) sauf dans le cas d'une entente contraire, exercer tous les droits du porteur des titres rachetés, notamment le droit de vote, le droit de signer et de remettre tous les actes de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements relatifs à tous les titres rachetés, de révoquer de tels actes, de telles autorisations ou de tels consentements donnés avant ou après la date de prise d'effet, de désigner dans ces actes, ces autorisations ou ces consentements toute personne à titre de fondé de pouvoir du porteur des titres rachetés relativement à ces titres rachetés à quelque fin que ce soit, notamment dans le cadre de toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou de toute autre nature ou à toute reprise d'une telle assemblée en cas d'ajournement) des porteurs de titres pertinents de D&D;
- c) signer, endosser et négocier, au nom et pour le compte du porteur des titres rachetés, tous les chèques ou les autres instruments correspondant à une distribution payable à ce porteur ou à l'ordre de ce porteur à une date de clôture des registres à compter de la date de prise d'effet;
- d) présenter les certificats attestant ces titres rachetés s'il s'agit de titres rachetés aux fins d'annulation et de transfert sur le ou les registres des titres applicables de D&D pour ces titres.

Le soussigné accepte l'offre selon les modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi (y compris le transfert d'inscription en compte) et révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit en qualité de mandataire ou de fondé de pouvoir ou à tout autre titre que ce soit, qu'il a conférés antérieurement ou a convenu de conférer à tout moment à l'égard des débentures déposées ou de tous les autres titres. Le soussigné convient qu'aucun autre pouvoir, que ce soit en qualité de mandataire ou de fondé de pouvoir ou à tout autre titre que ce soit, ne sera accordé à l'égard des débentures déposées ou de tous les autres titres au nom ou pour le compte du porteur de débentures déposant, à moins que les débentures déposées ne soient pas prises en livraison et que leur prix ne soit pas réglé dans le cadre de l'offre ou que leur dépôt soit révoqué en bonne et due forme conformément à la rubrique 6 de l'offre de rachat, « Droits de désengagement ».

Le soussigné consent, à compter de la date de prise d'effet, à n'exercer aucun droit de vote rattaché aux titres rachetés à toute assemblée (qu'elle soit annuelle, extraordinaire ou de toute autre nature ou à toute reprise d'une telle assemblée en cas d'ajournement) des porteurs de titres de D&D et à n'exercer aucun autre droit ou privilège rattaché aux titres rachetés, et consent à signer et à remettre à D&D tous les actes de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements requis à l'égard des titres rachetés, et à indiquer dans ces actes de procuration la ou les personnes que D&D aura désignées à titre de fondé de pouvoir du porteur des titres rachetés. **Au moment d'une telle nomination, toutes les procurations antérieures données à l'égard des titres rachetés par le porteur de ces titres rachetés seront révoquées, et cette personne ne pourra plus donner d'autres procurations à l'égard de ces titres.**

Le soussigné s'engage à signer, à la demande de D&D, les documents, les actes de transfert et les garanties supplémentaires nécessaires ou souhaitables en vue de finaliser la vente, la cession et le transfert des titres rachetés à D&D et convient que tous les pouvoirs conférés par les présentes ou qu'il a convenu de conférer pourront être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et demeureront valables, dans la mesure permise par la loi, malgré le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations du soussigné dans les présentes lieront ses héritiers, ses représentants successoraux, ses successeurs et ses ayants droit.

Les noms du ou des propriétaires inscrits des débentures déposées doivent être indiqués exactement comme ils figurent sur les certificats attestant les débentures déposées. Les certificats et le capital global des débentures que le soussigné souhaite déposer doivent tous être indiqués à la case 1 de la présente lettre d'envoi.

Le soussigné comprend que le prix de rachat sera de 900 \$ par tranche de débentures d'un capital de 1 000 \$ et à un prix de rachat global maximal de 166 500 000 \$ ou à un prix de rachat global inférieur qui, à l'entière appréciation du conseil d'administration de D&D, est dans l'intérêt de la Société. Le soussigné comprend que tous les porteurs de débentures qui ont valablement déposé leurs débentures qui n'ont pas été révoqués en bonne et due forme recevront le prix de rachat, payable en espèces (sous réserve des retenues d'impôts applicables, s'il y a lieu), pour toutes les débentures rachetées, selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre et note d'information.

Le soussigné comprend que dans certaines circonstances décrites dans l'offre et note d'information, D&D pourra retirer, résilier, annuler ou modifier l'offre et pourrait ne pas être tenue de racheter les débentures déposées aux termes des présentes ou pourrait accepter aux fins de rachat moins que la totalité des débentures déposées aux termes des présentes. Le soussigné comprend que les certificats attestant toutes les débentures qui n'ont pas été rachetées, notamment les débentures qui n'ont pas été acceptées aux fins de rachat selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre et note d'information pour quelque raison que ce soit, seront retournées sans délai après la date d'expiration ou la résiliation de l'offre, sans frais pour le porteur de débentures déposant à l'adresse indiquée, sauf indication contraire dans la case B « Envoi du paiement par la poste à une autre adresse ». Dans le cas des débentures déposées au moyen d'un transfert d'inscription en compte conformément aux procédures énoncées à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des débentures », ces débentures seront portées au crédit du compte du porteur de débentures déposant auprès de la CDS.

Le soussigné comprend et reconnaît que D&D et le dépositaire, selon le cas, ont le droit de déduire et de retenir des paiements effectués (ou de faire en sorte que soit déduit ou retenu de ces paiements effectués) en faveur d'un porteur de débentures dans le cadre de l'offre tout montant qu'ils sont tenus de déduire ou de retenir à l'égard d'un tel paiement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute disposition d'une loi fiscale fédérale, provinciale, territoriale, étatique, locale ou étrangère applicable, et de remettre (ou de faire en sorte que soit remis) le montant de cette déduction ou de cette retenue à l'entité gouvernementale appropriée. Dans la mesure où des montants sont déduits ou retenus, ces montants déduits ou retenus seront traités pour les besoins de l'offre comme ayant été payés au porteur de débentures auquel de tels montants auraient autrement été payés, pourvu qu'ils soient remis à l'entité gouvernementale appropriée.

Le soussigné comprend que le prix de rachat payable par D&D, et par conséquent le montant dû à un porteur de débentures déposant, sera libellé et payé en dollars canadiens (sauf s'il fait le choix de recevoir le paiement en dollars américains en cochant la case C « Monnaie de paiement ») et net de toutes les retenues d'impôts applicables. Tous les montants payables dans le cadre de l'offre seront libellés en dollars canadiens. Les débentures prises en livraison dont le prix aura été réglé par D&D seront annulées immédiatement par D&D.

Le soussigné comprend que le règlement du prix des débentures acceptées aux fins de rachat et dont le dépôt n'aura pas été révoqué en bonne et due forme dans le cadre de l'offre sera effectué en déposant le prix de rachat global correspondant à ces débentures auprès du dépositaire par virement bancaire ou par tout autre moyen jugé satisfaisant par le dépositaire, qui agira à titre de mandataire pour les porteurs de débentures déposants aux fins de réception du paiement de D&D et de transmission d'un tel paiement aux porteurs de débentures déposants. Le dépositaire coordonnera également avec la CDS, en ce qui a trait aux porteurs de débentures qui ont déposé des débentures par voie de transfert par inscription en compte dont D&D aura pris livraison et qu'elle aura acceptées aux fins de paiement, le paiement qui sera effectué en faveur de ces porteurs de débentures conformément aux procédures de règlement applicables de la CDS. La réception du paiement par le dépositaire sera réputée constituer la réception du paiement par les personnes qui effectuent le dépôt des débentures. En aucun cas des intérêts ne s'accumuleront ni ne seront versés par D&D ou le dépositaire aux personnes effectuant un dépôt de débentures, qu'il y ait un retard dans le règlement du prix des débentures ou non pour toute autre raison.

Le dépositaire fera parvenir, aux frais de la Société, des chèques pour le règlement en espèces des débentures d'un porteur de débentures qui ont été prises en livraison (s'il y a lieu) dans le cadre de l'offre et des certificats attestant toutes les débentures qui n'ont pas été rachetées par courrier de première classe, en port prépayé, au soussigné ou à toute autre personne ou adresse qu'il indiquera en remplissant correctement la case A ou la case B. Les chèques postés conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste.

Si vous êtes un porteur de débentures inscrit et que vous déposez vos débentures directement auprès du dépositaire, vous ne serez pas tenu de payer de frais de courtage ni de commission. Si vous êtes un porteur de débentures non inscrit qui détient ses débentures par l'entremise d'un courtier en placement, d'une maison de courtage, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom, vous devriez consulter ces personnes pour savoir si des frais ou des commissions s'appliqueront dans le cadre d'un dépôt de débentures en réponse à l'offre.

CASE A
REMISE DES DROITS

Sauf indication contraire, tous les paiements seront délivrés et postés à votre adresse inscrite. Si vous souhaitez que vos paiements en espèces ou en obligations soient remis à une adresse différente, veuillez remplir la case B.

☐ ENVOI POSTAL À L'ADRESSE INSCRITE AU REGISTRE (**PAR DÉFAUT**)

☐ ENVOI POSTAL À UNE AUTRE ADRESSE (VOUS DEVEZ REMPLIR LA CASE B)

☐ RÉTENTION EN VUE D'UNE CUEILLETTE AU BUREAU DE COMPUTERSHARE À TORONTO :

Services aux investisseurs Computershare inc.
100 University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario)

☐ REMISE DES SOMMES PAR VIREMENT ÉLECTRONIQUE* (Remplir la case F)

CASE B

ENVOI DU PAIEMENT PAR LA POSTE À UNE AUTRE ADRESSE* :

☐ COCHEZ LA CASE SI LE NOM EST IDENTIQUE À CELUI DE L'INSCRIPTION (**PAR DÉFAUT**)

(À L'ATTENTION DE : NOM)

(ADRESSE)

(VILLE ET PROVINCE/ÉTAT)

(PAYS ET CODE POSTAL/CODE ZIP)

(NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (HEURES D'OUVERTURE))

(NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE OU NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE)

*** LE PAIEMENT SERA LIBELLÉ AU NOM FIGURANT SUR L'INSCRIPTION**

CASE C
MONNAIE DE PAIEMENT

En choisissant de recevoir le paiement en dollars américains, le soussigné reconnaît que a) le taux de change utilisé sera le taux établi par Services aux investisseurs Computershare inc., à titre de fournisseur de services de change pour D&D, à la date de la conversion des fonds; b) le risque de toute fluctuation de ce taux sera pris en charge par le soussigné; et c) Services aux investisseurs Computershare inc. pourra dégager une marge raisonnable sur le plan commercial entre le cours qu'elle utilise et celui qu'utilise la contrepartie auprès de laquelle elle achète la monnaie choisie.

Le défaut de faire un tel choix fera en sorte que tout paiement en espèces aux termes de l'arrangement sera versé en dollars canadiens.

☐ Veuillez cocher cette case si vous souhaitez recevoir le paiement en dollars américains.

CASE D

- ☐ **Cochez cette case si des certificats attestant les débentures déposées sont remis aux termes d'un avis de livraison garantie déjà transmis au bureau de Toronto, en Ontario, du dépositaire et donnez les renseignements suivants :**

Nom du ou des propriétaires inscrits : _____

Date de signature de l'avis de livraison garantie : _____

Numéro de référence (s'il y a lieu) : _____

Nom de l'institution admissible qui a garanti la livraison : _____

CASE E
TERRITOIRE DE RÉSIDENCE
(Se reporter à l'instruction 8)

Les attestations suivantes tiennent pour acquis que le soussigné est (i) le porteur véritable des débentures déposées (appelé le « **propriétaire véritable** ») ou (ii) détient les débentures déposées pour le compte d'un ou de plusieurs propriétaires véritables.

Tous les porteurs de débentures doivent remplir la section suivante.

Le soussigné atteste (ne cocher qu'une seule case) :

☐ que le propriétaire véritable réside (que les propriétaires véritables résident tous) au Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») ou, dans le cas d'une société de personnes, qu'elle est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt;

☐ que le propriétaire véritable ne réside pas (qu'aucun des propriétaires véritables ne réside) au Canada pour l'application de la Loi de l'impôt ou, dans le cas d'une société de personnes, qu'elle n'est pas une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt;

☐ que certains des propriétaires véritables résident au Canada et d'autres ne résident pas au Canada pour l'application de la Loi de l'impôt et que le capital de débentures déposées pour le compte de ceux-ci se répartit de la façon suivante :

☐ Propriétaires véritables résidents du Canada : _____ capital global des débentures

☐ Propriétaires véritables non résidents du Canada : _____ capital global des débentures

CASE F
VIREMENT ÉLECTRONIQUE*

*** VEUILLEZ NOTER QUE DES FRAIS BANCAIRES DE 100 \$ US (MAJORÉS DES TAXES APPLICABLES) S'APPLIQUENT AUX VIREMENTS ÉLECTRONIQUES. SINON, DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.**

*** SI LES RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE SONT INEXACTS OU INCOMPLETS, LE DÉPOSITAIRE TENTERA DE COMMUNIQUER AVEC VOUS AFIN DE LES CORRIGER. TOUTEFOIS, S'IL N'EST PAS POSSIBLE DE LES CORRIGER PROMPTEMENT, UN CHÈQUE SERA AUTOMATIQUEMENT ÉMIS ET ENVOYÉ PAR LA POSTE À L'ADRESSE FIGURANT AU REGISTRE. AUCUNS FRAIS NE SERONT FACTURÉS.**

Veuillez fournir une adresse courriel et un numéro de téléphone où le dépositaire peut vous joindre, au besoin :

COURRIEL : _____ **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :** _____

**** Nom(s) du bénéficiaire figurant sur le compte à votre institution financière – DOIT correspondre au nom et à l'adresse auxquels vos obligations sont immatriculées**

**** Adresse du bénéficiaire (Remarque : les cases postales ne sont pas acceptées)**

**** Ville**

**** Province ou État**

**** Code postal ou ZIP**

**** Banque ou institution financière du bénéficiaire**

**** Adresse de la banque**

**** Ville**

**** Province ou État**

**** Code postal ou ZIP**

VEUILLEZ NE REMPLIR QUE LES CASES APPLICABLES SUIVANTES, SELON LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE. VOUS N'ÊTES PAS TENU DE REMPLIR TOUTES LES CASES.

**** N° de compte bancaire**

N° de l'institution bancaire ou de transit (banques canadiennes)

N° d'acheminement (banques américaines)

Code SWIFT ou code BIC

N° IBAN

Code guichet (Royaume-Uni)

Renseignements supplémentaires et directives d'acheminement particulières

**** Champs obligatoires**

CASE G	
GARANTIE DE SIGNATURE(S)	
(Se reporter aux instructions 3 et 4)	
Signature autorisée :	 (signature du ou des porteurs de débentures ou du ou des représentants autorisés)
Nom du garant :	 (en caractères d'imprimerie)
Titre :	
Nom de la société :	
Adresse :	 (y compris le code postal ou ZIP)
Indicatif régional et numéro de téléphone :	
Date :	

CASE H	
SIGNATURE DU OU DES PORTEURS DE DÉBENTURES	
CETTE CASE DOIT ÊTRE REMPLIE PAR TOUS LES PORTEURS DE DÉBENTURES	
En apposant sa signature ci-dessous, le porteur de débentures de D&D consent expressément aux modalités et conditions décrites ci-dessus. Cette case doit porter la signature du propriétaire inscrit exactement telle qu'elle figure sur les certificats d'actions ou dans un relevé de positions ou la signature de toute personne autorisée à devenir propriétaire inscrit selon les certificats et les documents transmis avec la présente lettre d'envoi. La signature d'un fondé de pouvoir, d'un liquidateur de succession, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur, d'un dirigeant de société ou d'une autre personne agissant à titre de fiduciaire ou de représentant doit être accompagnée du titre complet de cette personne. Se reporter à l'instruction 5.	
Signature autorisée :	 (signature du ou des porteurs de débentures ou du ou des représentants autorisés)
Nom(s) :	 (en caractères d'imprimerie)
Titre :	
Adresse :	 (y compris le code postal ou ZIP) (pays)
N° de téléphone (heures d'ouverture) :	

INSTRUCTIONS

FONT PARTIE INTÉGRANTE DES MODALITÉS ET DES CONDITIONS DE L'OFFRE

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) La présente lettre d'envoi, ou une photocopie de cette lettre d'envoi signée à la main, dûment remplie et signée dont les signatures sont garanties si nécessaire conformément à l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que les certificats attestant les débentures déposées ci-joints (ou, autrement, la confirmation d'inscription en compte qui s'y rattache) et tous les autres documents nécessaires conformément aux modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi doivent parvenir au dépositaire à l'adresse de l'un de ses bureaux figurant sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi avant l'heure d'expiration, sauf si l'offre est prolongée ou retirée ou si le porteur de débentures a recours à la procédure de livraison garantie décrite à l'instruction 2 ci-dessous.
- b) **Le mode de remise des débentures et de tous les autres documents nécessaires est au choix et aux risques du porteur de débentures déposant.** Si les certificats attestant les débentures sont envoyés par la poste, il est conseillé de les envoyer par courrier recommandé dûment assuré, avec demande d'accusé de réception, et de prévoir un délai suffisant avant la date d'expiration pour faire en sorte qu'ils soient remis au dépositaire au plus tard à l'heure d'expiration. La remise ne prendra effet qu'au moment où le dépositaire aura réellement reçu ces débentures.
- c) Le porteur de débentures non inscrit dont les débentures sont inscrites au nom d'un courtier en placement, d'une maison de courtage, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom doit communiquer sans délai avec ce prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à la façon de déposer ses débentures en réponse à l'offre.

2. Procédure de livraison garantie

Si un porteur de débentures souhaite déposer des débentures en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats attestant ces débentures, ou que les procédures de transfert d'inscription en compte décrites dans l'offre et note d'information ne peuvent être suivies avant l'heure d'expiration, ou encore qu'il ne dispose pas de suffisamment de temps pour que tous les documents nécessaires parviennent au dépositaire avant l'heure d'expiration, ces débentures pourront néanmoins être déposées si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens donné à ce terme ci-dessous) ou par l'entremise d'un tel établissement;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, ou une photocopie de cet avis signée à la main, selon le modèle fourni par D&D, a été transmis au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, dont l'adresse figure sur la page de couverture arrière du présent document, avant l'heure d'expiration;
- c) les certificats attestant toutes les débentures déposées dans un format approprié en vue du transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi dûment remplie et signée, ou une photocopie de cette lettre d'envoi signée à la main, relativement à ces débentures, dont les signatures sont garanties par un établissement admissible si nécessaire selon l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que tous les autres documents requis aux termes de la lettre d'envoi ont été transmis au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, dont l'adresse figure sur la page de couverture arrière de la présente lettre d'envoi avant 17 h (heure de l'Est) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX suivant la date d'expiration.

L'avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou encore transmis par courriel ou par la poste au bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, tel qu'il est indiqué dans la présente lettre d'envoi et dans l'avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie d'un établissement admissible suivant le modèle figurant dans l'avis de livraison garantie. La remise de l'avis de livraison garantie et de la lettre d'envoi ainsi que des certificats attestant les débentures et de tous les autres documents nécessaires à tout autre bureau du dépositaire que celui de Toronto, en Ontario, indiqué dans la présente lettre d'envoi ne constitue pas une remise répondant aux exigences d'une livraison garantie.

Le terme « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'annexe I, un membre du programme intitulé Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un membre du programme intitulé

Stock Exchange Medallion Program (SEMP), ou un membre du programme intitulé Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. Les membres de ces programmes sont en règle générale des membres d'une bourse reconnue du Canada ou des États-Unis, des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada, des membres de la Financial Industry Regulatory Authority, des banques ou des sociétés de fiducie des États-Unis.

3. Signatures

La présente lettre d'envoi doit être remplie et signée par le porteur de débentures qui accepte l'offre dont il est question ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé conformément à l'instruction 5.

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par les porteurs de débentures inscrits du ou des certificats ci-joints, cette signature sur la présente lettre d'envoi doit correspondre en tous points au nom qui figure dans le registre ou au recto de ces certificats, sans aucune modification quelle qu'elle soit, et il n'est alors pas nécessaire d'endosser ces certificats. Si deux ou plusieurs porteurs conjoints sont propriétaires du ou des certificats déposés, ils doivent tous signer la présente lettre d'envoi.
- b) Malgré l'instruction 3.a), si la présente lettre d'envoi est signée par une autre personne que les porteurs de débentures inscrits du ou des certificats déposés avec la présente, ou si les chèques doivent être émis ou remis à une personne autre que les porteurs de débentures inscrits, ou si les certificats attestant les débentures à l'égard desquels l'offre n'est pas acceptée doivent être retournés à une personne autre que ces porteurs de débentures inscrits ou transmis à une adresse autre que l'adresse des porteurs de débentures inscrits figurant dans le registre des porteurs de débentures tenus par D&D ou en son nom :
 - i) les certificats doivent être endossés ou accompagnés d'une procuration servant au transfert des débentures, dans chaque cas, dûment remplis par les porteurs de débentures inscrits;
 - ii) la signature figurant au verso des certificats ou sur la procuration servant au transfert de débentures doit correspondre en tous points aux noms des porteurs de débentures inscrits qui figurent dans le registre ou au recto des certificats et doit être garantie par un établissement admissible, comme il est indiqué à l'instruction 4 ci-dessous.

4. Garantie de signature

Aucune garantie de signature n'est nécessaire dans les cas suivants :

- a) la présente lettre d'envoi est signée par les porteurs de débentures inscrits et cette signature correspond en tous points aux noms des porteurs de débentures inscrits qui figurent sur les certificats de débentures déposées avec la présente lettre d'envoi et le règlement et la remise doivent être effectués directement à ces porteurs de débentures inscrits à l'adresse figurant dans le registre des porteurs de débentures tenu par D&D ou en son nom;
- b) ces débentures sont déposées pour le compte d'une société qui est un établissement admissible.

Dans tous les autres cas, un établissement admissible doit garantir toutes les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi en remplissant la case G, « Garantie de signatures ». Se reporter à l'instruction 3.

5. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si une personne signe la présente lettre d'envoi au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur de succession, d'un fiduciaire, d'un tuteur ou au nom d'une société par débentures, d'une société de personnes ou d'une association ou à titre de représentant, elle doit, au moment de la signature, indiquer en quelle qualité elle signe et joindre à la présente lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. D&D ou le dépositaire peuvent, à leur seule appréciation, exiger des preuves supplémentaires de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

6. Instructions de remise

Si les certificats attestant les débentures qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été rachetées, et si les chèques doivent être émis au nom d'une autre personne que le soussigné ou si ces certificats ou ces chèques doivent être transmis à une autre personne que le soussigné ou au soussigné à une adresse différente, la case A ou la case B, de la présente lettre d'envoi doivent être remplies, selon le cas. Si la case A ou la case B n'est pas remplie, les chèques seront expédiés par la poste au porteur de débentures qui aura effectué le dépôt à l'adresse qui figure dans les registres de titres tenus par D&D ou pour son compte. Si la case A ou la case B n'est pas remplie, selon le cas, les certificats attestant les débentures qui n'ont pas été déposées ou qui n'ont pas été rachetées seront expédiés par la poste au porteur de débentures qui a effectué le dépôt à l'adresse figurant dans les registres de titres tenus par D&D ou pour son compte.

7. Dépôts partiels

Si moins de la totalité des débentures attestées par un certificat sont déposées, veuillez indiquer le capital global des débentures qui seront déposées dans la colonne intitulée « Capital global des débentures déposées » dans la case 1. Dans ce cas, si des débentures déposées sont rachetées, un nouveau certificat visant le reste des débentures attestées par les anciens certificats sera émis et envoyé au porteur inscrit, sauf indication contraire, à la case A ou à la case B de la présente lettre d'envoi, dans les meilleurs délais après la date d'expiration. Sauf indication contraire, toutes les débentures attestées par les certificats inscrits et remises au dépositaire sont réputées avoir été déposées. Veuillez noter que cette instruction ne s'applique pas aux porteurs de débentures qui déposent leurs débentures par voie de transfert par inscription en compte.

8. Résidence aux fins fiscales – Retenue d'impôt canadien

Porteurs de débentures résidents du Canada

En ce qui a trait aux débentures déposées détenues en propriété véritable par une personne qui est un résident du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt (ou, dans le cas d'une société de personnes, par une personne qui est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt) (ci-après désignée un « **propriétaire véritable résident du Canada** »), le porteur de débentures doit attester dans la case E que le propriétaire véritable résident du Canada est bel et bien un résident du Canada (ou, dans le cas d'une société de personnes, est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la Loi de l'impôt). **Les porteurs de débentures qui ne rempliront pas correctement l'attestation de la case E concernant le statut de résident canadien d'un propriétaire véritable résident canadien seront réputés être des non-résidents du Canada.**

Porteurs de débentures non résidents du Canada

Pour ce qui est des débentures détenues en propriété véritable par une personne qui n'est pas un résident du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt (ci-après désignée un « **propriétaire véritable non résident du Canada** »). Les propriétaires véritables non résidents du Canada et les porteurs de débentures qui détiennent des débentures déposées pour le compte d'un propriétaire véritable non résident du Canada sont tenus de remplir la case E.

9. Formulaire W-9 ou W-8 de l'IRS

La législation de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis exige en général d'un porteur de débentures qui est une personne des États-Unis, tel qu'il est établi pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, qui reçoit des liquidités en échange de débentures qu'il fournisse au dépositaire son numéro d'identification de contribuable américain (« **NIC** ») exact, lequel, dans le cas d'un porteur de débentures qui est une personne physique, correspond généralement à son numéro de sécurité sociale. S'il ne fournit pas au dépositaire un NIC exact ou un motif convenable d'exonération, ce porteur s'expose à des pénalités de la part de l'Internal Revenue Service (l'« **IRS** ») des États-Unis et à une retenue d'impôt de réserve correspondant à 24 % du montant brut de tout paiement reçu aux termes des présentes. Si, en raison d'une telle retenue, la personne des États-Unis paie de l'impôt en trop, elle pourra généralement obtenir un remboursement en produisant une déclaration fiscale fédérale américaine.

Afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve, chaque personne des États-Unis doit fournir son NIC exact en remplissant le formulaire W-9 de l'IRS figurant dans le présent document, dans lequel il doit attester, sous peine de parjure : 1) que le NIC qu'il donne est exact (ou qu'il attend qu'un NIC lui soit attribué); 2) (i) qu'il est exonéré de la retenue d'impôt de réserve, (ii) que l'IRS ne l'a pas avisé qu'il est assujéti à la retenue d'impôt de réserve en raison d'une omission de sa part de déclarer tous les intérêts ou les dividendes, (iii) que l'IRS l'a avisé qu'il n'est plus

assujetti à la retenue d'impôt de réserve; et 3) qu'il est une personne des États-Unis (y compris un étranger résident des États-Unis).

Les porteurs de débentures exonérés ne sont généralement pas assujettis à la retenue d'impôt de réserve ni aux obligations de déclaration d'information. Afin d'éviter qu'un impôt de réserve soit retenu par erreur, un porteur exonéré doit inscrire son NIC exact dans la partie I du formulaire W-9 de l'IRS et saisir le « code de bénéficiaire exonéré » approprié dans la case 4 de ce formulaire, puis signer et dater le formulaire.

Si des débentures sont détenues sous plus d'un nom ou ne sont pas inscrites au nom du propriétaire réel, veuillez consulter le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint pour obtenir de plus amples renseignements concernant le NIC à fournir.

Si une personne des États-Unis n'a pas de NIC, elle doit : (i) consulter le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint pour obtenir des instructions relatives à une demande de NIC; (ii) inscrire la mention « Demande en traitement » dans l'espace prévu pour inscrire le NIC dans la partie I du formulaire W-9 de l'IRS; et (iii) signer et dater le formulaire W-9 de l'IRS. Dans un tel cas, le dépositaire doit retenir 24 % du montant brut de tout paiement effectué en faveur de ce porteur de débentures jusqu'à ce qu'il reçoive un NIC dûment attesté de la part de ce dernier, et s'il ne l'a pas reçu dans les soixante (60) jours, ces montants seront remis à l'IRS.

Si le formulaire W-9 de l'IRS ne s'applique pas à un porteur de débentures inscrit ayant une adresse aux États-Unis en raison du fait que ce porteur de débentures inscrit n'est pas une personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt fédéral des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. person* dans les instructions du formulaire W-9 de l'IRS), ce porteur de débentures, pour attester son statut d'étranger indiqué, devra plutôt remettre le formulaire W-8 correctement rempli et signé, sous peine de parjure. Un exemplaire du formulaire W-8 de l'IRS indiqué peut être obtenu auprès du dépositaire.

LE PORTEUR DE DÉBENTURES QUI NE REMPLIRA PAS CORRECTEMENT LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS CI-JOINT OU, SELON LE CAS, LE FORMULAIRE W-8 DE L'IRS INDICUÉ POURRAIT ÊTRE ASSUJETTI À UNE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE CORRESPONDANT À 24 % DU MONTANT BRUT DE TOUS LES PAIEMENTS EFFECTUÉS EN FAVEUR DE CE PORTEUR DE DÉBENTURES DANS LE CADRE DE L'OFFRE.

10. Monnaie de paiement

Tous les montants payables dans le cadre de l'offre seront réglés en dollars canadiens (sauf si le porteur de débentures qui accepte l'offre fait le choix de recevoir le paiement en dollars américains en cochant la case C « Monnaie de paiement »).

11. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente lettre d'envoi pour indiquer le capital et la description des débentures déposées, on peut joindre une feuille à part dressant la liste des numéros de certificats ou du capital des débentures déposées dûment signée.
- b) Si les débentures déposées sont immatriculées sous différentes formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente. Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi (ou en signant à la main une photocopie de celle-ci), tous les porteurs de débentures déposants renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des débentures déposées en vue de leur règlement, sauf disposition contraire des lois applicables.
- c) L'offre et tous les contrats découlant de son acceptation seront régis par les lois de la province de l'Ontario ainsi que par les lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province, et ils seront interprétés conformément à ces lois. Chaque partie à une convention découlant de l'acceptation de l'offre reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et de tous les tribunaux ayant compétence d'entendre les appels de ceux-ci.
- d) Les porteurs de débentures inscrits qui déposent leurs débentures en réponse à l'offre directement auprès du dépositaire ne seront pas tenus de payer de commission de courtage. Les porteurs de

débiteures non inscrits qui détiennent leurs débentures par l'intermédiaire d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom devraient consulter ces personnes pour connaître les frais ou les commissions qui seront exigés dans le cadre d'un dépôt de débentures en réponse à l'offre.

- e) Avant de remplir la présente lettre d'envoi, il vous est vivement conseillé de lire l'offre de rachat et note d'information ci-jointe.
- f) Toutes les questions concernant le capital global des débentures qui seront acceptées et prises en livraison, la forme des documents et la validité, l'admissibilité (y compris le moment de la réception) et l'acceptation d'un dépôt de débentures seront tranchées par D&D, à son entière appréciation, et sa décision sera définitive et exécutoire pour toutes les parties. La Société se réserve le droit absolu de rejeter tous les dépôts de débentures qui, à son avis, ne sont pas en bonne et due forme ou qu'elle pourrait considérer illégal d'accepter en vertu des lois d'un territoire compétent. La Société se réserve également le droit absolu de renoncer aux conditions de l'offre ou à tout vice de forme ou à toute irrégularité constatée dans le cadre d'un dépôt de débentures. Aucun dépôt de débentures ne sera réputé avoir été effectué valablement jusqu'à ce que tous les vices de forme et toutes les irrégularités qui l'entachent aient été corrigés ou aient fait l'objet d'une renonciation. Ni la Société, ni le dépositaire ni aucune autre personne ne saurait en aucun cas être tenu de donner avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité dans un dépôt ni ne saurait engager sa responsabilité pour avoir omis de donner un tel avis. L'interprétation que fait la Société des modalités et des conditions de l'offre, de l'offre de rachat et note d'information, de la lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie sera définitive et exécutoire.
- g) Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie peuvent être obtenus sans frais sur demande adressée au dépositaire à l'adresse indiquée sur la page couverture arrière de la présente lettre d'envoi.

12. Certificats perdus ou détériorés

Si un certificat est perdu, détruit, détérioré ou égaré, la présente lettre d'envoi doit être remplie aussi complètement que possible et transmise au dépositaire à son bureau de Toronto, en Ontario, avec une lettre décrivant les circonstances de la perte, de la destruction, de la détérioration ou de la façon dont il a été égaré (et le certificat attestant les débentures dans le cas de certificats détériorés). Le dépositaire transmettra ces documents à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les débentures afin que l'agent des transferts puisse faire fournir des instructions pour le remplacement. Si un certificat a été perdu, détruit, détérioré ou égaré, la mesure qui précède doit être prise suffisamment longtemps avant l'heure d'expiration afin d'obtenir un certificat de remplacement dans un délai suffisant pour permettre le dépôt des débentures attestées par le certificat de remplacement en réponse à l'offre avant l'heure d'expiration.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Services aux investisseurs Computershare inc. s'engage à protéger vos renseignements personnels. Dans le cadre de sa prestation de services à vous et à ses clients, Services aux investisseurs Computershare inc. reçoit certains renseignements personnels non publics vous concernant, notamment dans le cadre des opérations qu'elle exécute pour vous, de formulaires que vous lui envoyez ou d'autres communications qu'elle a avec vous ou vos représentants. Il peut s'agir de votre nom, de votre adresse, de votre numéro d'assurance sociale, du nombre de titres que vous détenez ou d'autres renseignements financiers. Services aux investisseurs Computershare inc. utilise ces renseignements pour administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de ses clients et à d'autres fins légitimes liées à la prestation de ses services. Certains renseignements peuvent être transférés aux fins de traitement ou de stockage de données. Services aux investisseurs Computershare inc. a établi une politique de confidentialité qui vous renseigne plus en détail sur ses pratiques en matière de communication et de protection de vos renseignements personnels et qui renferme les coordonnées du bureau de protection de la vie privée de Services aux investisseurs Computershare inc. Il est possible de la consulter sur le site Web de Services aux investisseurs Computershare inc., à l'adresse www.computershare.com, ou d'en obtenir une copie en en faisant la demande par écrit au bureau de Services aux investisseurs Computershare inc., à l'adresse Computershare, 100 University Avenue, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1. Services aux investisseurs Computershare inc. se servira des renseignements que vous

avez fournis dans le présent document pour traiter votre demande et considérera votre signature apposée sur le présent document comme votre consentement à l'égard de ce qui précède.



Services aux investisseurs Computershare inc.

Par courrier recommandé, en mains propres ou par service de messagerie :

100 University Avenue, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de Corporate Actions

Numéro sans frais de l'Amérique du Nord : 1-800-564-6253

Numéro local : 514-982-7555

Courriel : corporateactions@computershare.com

Les porteurs de débentures peuvent envoyer leurs demandes de renseignements et d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqué ci-dessus. Il est possible de se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi seront acceptées. Les porteurs de débentures peuvent également communiquer avec leur courtier en placement, leur courtier en valeurs mobilières, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou tout autre prête-nom pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.